



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 16 avril 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-027

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 12 avril dernier et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir une copie de la décision suivante, rendue par le Tribunal de l'expropriation :

Commission de transport de la communauté urbaine de Québec c. Robert Robitaille,
T.E. no 020-34-000405-842, 20 mai 1986

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de cette décision.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision